

01-09-2016 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 1^{er} septembre 2016, à 19h00, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Roland St-Pierre, Langis Joubert et Normand St-Laurent. Les conseillers Richard Fournier et Réjean Hudon sont absents.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission travaux de voirie
4. Questions de l'assemblée
5. Levée de la réunion

171-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

172-16 Travaux de voirie

Considérant que des travaux d'amélioration de la chaussée sont financés par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) par une subvention de 20 000\$;

Considérant que le coût des travaux sera de 22 995\$ taxes comprises et que le surplus de dépenses sera déduit sur le budget annuel de voirie;

Considérant qu'une demande de soumission de gré à gré a été demandée à Transport Rock Gagné pour des travaux dans certaines portions de la route Melucq puisque celle-ci est problématique et demande beaucoup d'entretien;

Considérant que la soumission de Transport Rock Gagné est conforme aux exigences demandées par la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la soumission de Transport Rock Gagné soit acceptée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

173-16 Levée de la séance

Proposé par Langis Joubert que la séance soit levée à dix-neuf heures quinze minutes (19h15). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.